

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR
DES ARTS ET DE L'ACTION CULTURELLE

Abidjan, le 07 septembre 2023

LE DIRECTEUR GENERAL

N°037/MCF/INSAAC/DG/SG

COMMUNIQUE

A (ux)

- Agent Comptable
- Contrôleur Budgétaire
- Responsables des écoles et centres
- Etudiants

Objet : Ouverture des réinscriptions au titre de l'année académique 2023-2024

Le Directeur Général de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) informe les étudiants que les réinscriptions au titre de l'année académique 2023-2024, en **licence 2, Licence 3, Master 2 dans les Ecoles et Centres et en 2^{ème} année du CFPAC**, sont ouvertes et se font désormais par Trésor Money- Trésor pay.

Les réinscriptions sont prévues du **lundi 11 septembre au jeudi 05 octobre 2023** du selon les étapes suivantes :

- Faire la préinscription en ligne sur le site www.insaac.edu.ci ;
- Imprimez votre fiche de préinscription et rendez-vous sur le site <https://pay.tresor.gouv.ci> ou à partir de votre téléphone mobile, taper la syntaxe *760*2*3# pour payer les « **frais d'inscription** » ;
- Déposez votre dossier de réinscription et de bourse à la scolarité de l'INSAAC .

Pour rappel, les frais de réinscription sont fixés comme suit :

- **cycle de la licence : 30 000 franc CFA ;**
- **cycle de la licence double inscription : 45 000 franc CFA ;**
- **cycle de Master : 60 000 franc CFA ;**
- **cycle de Master double inscription : 90 000 franc CFA ;**
- **CAP/CMAS : 30 000 francs CFA**
- **CAPEAS : 60 000 francs CFA.**

Passé ce délai, tout étudiant non réinscrit ne fera plus partie des effectifs de l'Institut.

P/Le Directeur Général
P.o Le Secrétaire Général
Général

Dr KOUADIO Kouassi Honoré